



Licenciement pour faute grave

Par Jims

Bonjour je viens de me faire licencier pour faute grave
Mon employeur me reproche trois griefs :

3 salariés se sentent exclus du café des beaux repas et on te souffrance au travail tu t'as soit disant notre groupe de 4 personnes qui seraient toxiques alors qu'elle vient qu'elle vienne le matin dans le petit-déjeuner avec tous les cafés

Le fait que lors d'une pause déjeuner dans un restaurant extérieur à l'entreprise j'ai pris une photo que j'ai mis sur Instagram en floutant le visage d'une personne et c'est cette personne qui s'est plainte

Tu me reproches également d'avoir appelé la personne concernée de taupe

Est-ce normal que je me sois fait licencié pour une faute grave. ?

Par hideo

Bonsoir,
Dans de telles conditions ,le licenciement faute grave peut se justifier .
Même floutée la personne reste reconnaissable .Les réseaux sociaux sont très toxiques et vous n'aviez absolument aucun droit de publier une telle photo sur un réseau dit "social" .
La personne peut même porter plainte contre vous .
vous avez pris une photo sans son accord est cela est particulièrement grave sur le plan pénal .
Cordialement

Par Jims

Elle n'a pas donné son accord pour apparaître c'est pour cela que j'ai flouté.
Mon compte est privé et elle ne me suis pas .

Par hideo

Bonsoir,
Les réseaux sociaux ne sont pas des comptes privés ,puisque tout le monde y a accès et même avec l'anonymat, on retrouve les auteurs.
Vous n'aviez pas le droit de faire cela .
Vous avez commis un délit pénalement répréhensible .
Donc , le licenciement faute grave me paraît justifié ,sous réserve de lire la lettre de licenciement ,que vous pouvez montrer à un avocat gratuit ,lors d'une consultation ,sur rendez vous à la maison du droit de votre mairie
Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous avez attenté à la vie privée de votre collègue et elle peut vous poursuivre pour cette raison mais je ne vois pas où est la faute envers l'employeur.